

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Avenant n°1 à la convention pour la mise en œuvre de « Marseille Provence 2019 Année de la Gastronomie en Provence ».

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à Provence Tourisme, une subvention complémentaire 150 000 € pour la mise en œuvre de « Marseille Provence 2019 Année de la Gastronomie en Provence »,
- d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention du 3 septembre 2018 joint au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

Mesdames MILON, CALLET, BERNASCONI, BIAGGI,
Messieurs GAZAY, PERRIN, PAYAN
ne prennent pas part au vote

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

